

Dossier d'inscription

BPJEPS Animation Sociale



Association type loi 1901 à but non lucratif, déclarée en 1981 en préfecture du Val de Marne, n° W941002599.

- Organisme de formation n° 11940083394
- Agréé d'Education Populaire sous le n° 9407-JEP-109
- NAF 8559A
- Identifiant SIREN 325 114 304 00075

Extrait de l'article 1 des statuts

Elle a pour but :

- ➔ D'organiser des actions de formation, préparant notamment à l'obtention des diplômes exigés par la réglementation en vigueur et tout stage nécessaire à la préparation des personnels destinés à l'encadrement des activités de vacances et de loisirs et à la mise en œuvre d'une politique sociale et culturelle.
- ➔ D'entreprendre toute action nécessaire en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- ➔ De coordonner et de gérer financièrement, techniquement et pédagogiquement les actions décidées par ses adhérents et notamment d'animer les recherches communes dans le domaine de la formation.
- ➔ Elle permet aux collectivités publiques ou privées de coopérer, de concevoir et mettre en place des actions répondant à leurs besoins.

Siège social :

- 14 – 16 rue Germain Pinson, 94 400 Vitry Sur Seine
- **Téléphone** : 01 45 73 23 32
- **E-mail** : alefvitry@wanadoo.fr
- Site Internet : <http://alef-vitry.fr/>

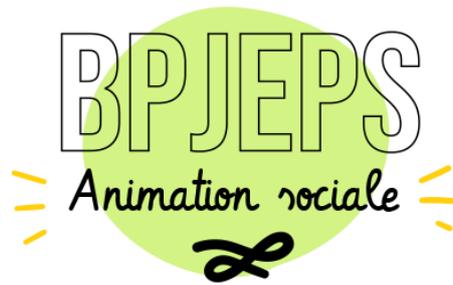
Président :

Monsieur Saïd OMOURI

Directrice :

Madame Marie-Paule KAMANDJI

ALEF : 42 ans d'expérience dans le champ de l'Education Populaire, de la formation, l'accueil, l'accompagnement, l'orientation des « jeunes des quartiers ». Animation du contrat de ville pour la commune de Vitry-sur-Seine.



Diplôme professionnel de **niveau 4** que le candidat obtient en validant 4 Unités de Certification, il permet au titulaire de :

« Diriger des Accueils Collectifs de Mineurs »



Coût total : prise en charge Région Île de France / FSE / Employeur ou ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

- Positionnement
- Formation
- Accompagnement



Alternance : 1547 heures

- 25 Novembre – 17 Novembre 2025 (10 mois)
- Formation en centre : 721 heures
- Formation en entreprise : 826 heures



Association Loisirs Et Formation

- 14 – 16 rue Germain Pinson, 94 400 Vitry-sur-Seine
- **Téléphone** : 01 45 73 23 32
- **E-mail** : alevitry@wanadoo.fr
- <http://alef-vitry.fr/>



Domaines de formation proposés par l'ALEF

- L'environnement institutionnel, législatif, historique, socio-économique et local de l'animateur.
- La connaissance du public, la démarche de l'animateur, associer les participants (sciences humaines et pédagogiques, les besoins du public, l'expression et la prise en compte des attentes des participants).
- La communication interne et externe à la structure (supports, multimédias, réunions, création et aménagement des espaces au service du Projet...).
- Elaborer, conduire et évaluer un projet pédagogique, d'animation, d'activités (culturelles, physiques, sciences et techniques...).

S	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024
27	31	40				
28	32	41	36	45	49	Positionnement
29	33	42	37	46	50	UC 1
30	34	43	38	TEP le 25 10	51	UC 2
	35	44	39	48	52	UC 1

721

826

S	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025
1	UC 2			UC 2		
2	UC 1	UC 2 / 4	UC 2 / 4	UC 3	UC 1 / 2	UC 4
3	UC 4	UC 4	UC 4	UC 3	UC 4	UC 3
4	UC 1	UC 2 / 3	UC 2 / 3	UC 4	UC 3	UC 3
5	UC 2 / 4	UC 4	UC 4	UC 3	UC 1 / 2	UC 2 / 3
	Comité pilotage 1					
				UC 3 / 4	UC 3 / 4	UC 3 / 4
				Comité pilotage 2		

S	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025
27	UC 1 / 2 / 3			UC 1 / 2 / 3		
28	UC 3 / 4	UC 3 / 4	UC 3 / 4	Bilan de formation		
29	UC 3 / 4	UC 3 / 4	UC 3			
30	UC 3 / 4	UC 3 / 4	UC 1 / 2 / 3		Habilitation 17 11	
31	UC 3 / 4	UC 3 / 4	UC 1			
			UC 1 / 2		UC 1 / 2	
			Le 27 9 2025			
				Comité pilotage 3		

Légende

Exigences préalables

Sélections

Centre ALEF

Centre ALEF

Entreprise

Certifications *

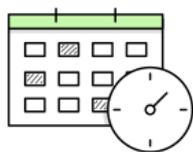
Rattrapage *

Comité pilotage

Positionnement	70
Heures centre	721
Heures entreprise	826
Total	1547

TEP
sélection
positionnement
début
fin

25 10 2024
21 11 2024
semaines 48 / 49
25 11 2024
10 10 2025
17 11 2025



Ruban pédagogique

Une bonne connaissance de l'environnement institutionnel

Décembre 2024 / Mars 2025

- Une participation active du professionnel dans l'institution
- Approche historique et sociologique
- Du professionnel vers l'Institutionnel
- A la rencontre des publics
- Identifier les partenariats et la situation locale
- Elaborer un programme en lien avec la réalité de la structure et les besoins des publics
- Un environnement plus vaste – les institutions nationales et internationales
- Appréhender le contexte historique et les législations en vigueur
- Informer les publics
- Elaborer un projet



Bilan individuel intermédiaire de formation (deux jours)

De l'intention à l'action

Mars 2025 / Août 2025

- Maîtriser des techniques d'animation
- Associer les participants / maîtriser la dynamique des groupes restreints
- Inscrire la prévention dans sa pratique quotidienne
- Mettre en œuvre un Projet



Avril / Mai 2025 - Certifications UC 3 - 4

Se spécialiser pour répondre aux besoins du territoire

Juin 2025 / Octobre 2025

- Approfondir ses connaissances théoriques
- Point sur les dossiers à présenter pour les certifications des UC 1/2
- (Avancées, contenus...).

Samedi 27 Septembre 2025 - Certifications UC 1 / 2

Rattrapage – Samedi 15 Novembre 2025



Bilan de fin de formation
(Octobre 2025)



Entrée en formation BPJEPS Animateur Mention Animation Sociale

Tests de satisfaction aux exigences préalables le 21 Novembre 2024.

Les exigences préalables pour entrer en formation dans la spécialité Animateur – mention "Animation sociale" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les pré-requis pour accéder à la formation.

Le candidat doit :

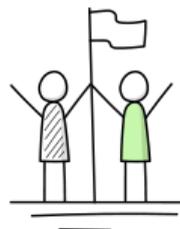
- ➔ **Avoir 18 ans** à l'entrée en formation.
- ➔ Répondre aux **exigences préalables de la DRAJES** :
- ➔ **Avoir obtenu le diplôme du PSC1** (voir site de la Protection civile ou de la Croix Rouge pour une inscription en ligne, ou se renseigner auprès d'une caserne des sapeurs-pompiers);
- ➔ **Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle** auprès d'un groupe, **d'une durée minimale de 200 heures**, au moyen d'attestation(s) délivrée(s) par la ou les structures d'accueil.

Sont **dispensées de l'attestation de justification** d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures, les personnes titulaires d'un des diplômes figurant dans la liste suivante :

- BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) ;
- CQP (certificat de qualification professionnelle) « animateur périscolaire » ;
- BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ;
- BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport toute spécialité).

Et

- ➔ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation (entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures).
- ➔ Avoir des pistes de lieux de stage pratique avant l'entrée en formation.



Epreuves de sélection le jeudi 21 Novembre 2024 :

Le jury est composé de professionnels et de formateurs de l'ALEF.

1. Entretien avec deux membres du jury à partir du dossier élaboré par le candidat lors du dépôt de son inscription.
 - **Présentation du candidat (10 minutes)**
 - **Questions / réponses (20 minutes)**
 - **Délibération du jury qui note sur 20 (10 minutes).** Le jury évaluera la capacité du candidat à proposer une analyse de ses pratiques d'animation au regard de son parcours, de ses choix et de la cohérence de son propos.

Les membres du jury apprécient la capacité du candidat à élaborer à partir de son expérience professionnelle, la cohérence de son projet de formation, les compétences en expression orale.

2. Etude de cas rédigé sur un sujet d'actualité :
 - **Rédaction (2 heures)**
 - **Correction et délibération de deux membres du jury dont un est différent de l'épreuve orale.** Le jury note sur 20 (20 minutes). L'appréciation porte sur la qualité de la rédaction (syntaxe et orthographe), la cohérence du propos au regard du sujet.

Les membres du jury apprécient la capacité du candidat à rédiger à partir d'un sujet, à développer un propos cohérent, à produire de l'argumentation à un niveau de maîtrise de l'expression écrite qui permettra au candidat de suivre la formation.

Tous les jurys de la journée se réunissent pour valider les entrées en formation. Lorsque le candidat obtient au minimum la moyenne de 20 en cumulant les deux notes, il est admis. En dessous, il n'est pas admissible en formation (1 h 30 pour l'ensemble des candidats).

À NOTER

Une convocation vous est adressée par courrier ou courriel

(Si votre dossier est admissible).



Pris en charge des frais de formation

Quelques dispositifs qui peuvent vous concerner Si vous êtes demandeur d'emploi :



- ➔ **Conventionnement région Île de France.** L'ALEF a signé une convention de prise en charge pour les demandeurs d'emploi – **Financement Région Île de France / FSE.**
- ➔ **Allocation de Retour à l'Emploi.** La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle. Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Autres :

- ➔ **Contrat de professionnalisation** : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

Si vous êtes salarié(e) :

- ➔ **Compte personnel de formation (CPF) :** Le CPF recense les informations suivantes :
 - Droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite.
 - Formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Pièces à joindre



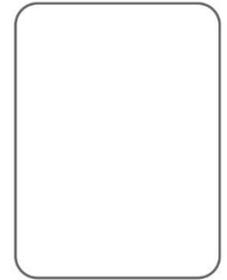
- Le dossier d'inscription **dûment complété**
- Un curriculum Vitae **détaillé**
- Une photocopie **lisible** de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité (**recto / verso**)
- Un extrait de votre casier judiciaire n°3 (www.cjn.justice.gouv.fr) datant de **moins de trois mois**
- Une photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- 1 photographie d'identité récente avec **nom et prénom indiqués au dos**
- L'attestation de prise en charge financière de la formation **dûment complétée** (*pour les salariés*)
- Photocopie des diplômes – BAFA – BAFD – Brevet d'aptitude à l'animation socioéducative - BAPAAT – BAC ou supérieur.
- Un document manuscrit de **4 à 5 pages minimum** relatant votre cheminement professionnel :
 - ➔ Parcours professionnel
 - ➔ Écrit motivant votre projet d'entrer en formation
 - ➔ Pourquoi le choix de l'animation ?
 - ➔ Pourquoi une formation BPJEPS Animateur – Mention LTP ?
- Justificatifs pour les exigences préalables d'entrée en formation.**
- Photocopie du PSC1 (*Prévention et secours civiques de niveau 1*)
- Les justificatifs d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, **d'une durée minimale de 200 heures.**

Attention :
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par nos services.

État civil

Ne pas remplir

Date réception dossier : / /



Madame : Monsieur :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse du logement :

Code postal : Ville :

Mail :

N° Sécurité social : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance : / / Âge :

Situation professionnelle

Salarié :

Demandeur d'emploi : Agence locale France Travail :

À remplir si demandeur d'emploi

Date d'inscription : / /

Adresse :

N° Identification : Dernier employeur :

Êtes-vous bénéficiaire de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ?

Êtes-vous bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ?

Êtes-vous bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ?

Mission locale (pour les moins de 26 ans) :

Conseiller mission locale :

Compétences

Permis de conduire : Oui : Non :

(Si oui) Quel permis ? A C EC

B D E

Pays :

Date : / /

Scolarité

Niveau scolaire :

Diplômes obtenus (joindre les photocopies) :

Centre d'intérêts

Êtes-vous adhérent d'une association : Oui : Non :

Nom et objet :

Pratiquez-vous un (des) sports ? Oui : Non :

Lesquels ?

Pratiquez-vous une (des) activité(s) manuelles ou artistiques : Oui : Non :

Lesquels ?

Avez-vous d'autres activité(s) extra-professionnelle(s) :

Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant :

Fait à

Le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »